

Stéphanie KERBARH

Députée de Seine-Maritime

—

*Secrétaire de la Commission
Développement durable et
aménagement du territoire*

—

*Rapporteure du projet de loi
anti-gaspillage pour une économie
circulaire*

—

Présidente du Groupe d'études RSE

—

*Rapporteure pour le Réseau des
femmes parlementaires francophones
(A.P.F)*

Monsieur Olivier VÉRAN
Ministre des solidarités et de la santé
14, avenue Duquesnes
75700 Paris

Fécamp, le 27 mai 2021

Monsieur le Ministre,

Près de deux ans après l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, je souhaite attirer votre attention sur les risques sanitaires engendrés par cette catastrophe industrielle.

Bien qu'une surveillance sanitaire ait immédiatement été déployée par les autorités compétentes afin de mesurer les effets et les risques de l'incendie sur la population, les associations de victimes demeurent inquiètes. Alors que 10 000 tonnes de produits chimiques ont été consommés ce jour-là, il est indispensable qu'un suivi épidémiologique et sanitaire soit mis en place afin de mieux identifier les potentiels dangers pour la santé des populations concernées. En ce sens, une étude a été lancée par Santé Publique France auprès de 5 000 habitants dans 216 communes de Seine-Maritime en septembre dernier. Si cette démarche est la bienvenue, elle n'est pas suffisante. En effet, il est nécessaire qu'un suivi strict soit déployé sur le long terme auprès de toute la population seinomarine et des départements alentours. En effet, l'incendie a provoqué un important panache de fumée potentiellement toxique qui s'est répandu sur un large territoire et nous ne pouvons, à ce jour, en mesurer les risques pour la santé. Face à un tel enjeu de santé publique, le principe de précaution doit prévaloir pour protéger tous les habitants et notamment les plus jeunes.

Ainsi, je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir créer, comme l'a recommandé la commission d'enquête sénatoriale sur la catastrophe de Lubrizol, des registres de morbidités dédiés aux cancers, aux malformations congénitales et autres maladies chroniques. Un tel dispositif permettra d'établir un état des lieux clair des conséquences sanitaires de cet incendie, indispensable au bon suivi des victimes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphanie KERBARH
Députée de Seine-Maritime

